

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1112****4 novembre 2004****SOMMAIRE**

Advanced Services Holding, S.à r.l., Luxembourg .	53368	Lux T.S.M. International S.A., Dudelange . . . . .	53357
ATLI, Advanced Technology Luxembourg Invest- ment S.A., Luxembourg . . . . .	53373	Maison Schwerdorff, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	53334
Bati Concept France (BCF) S.A., Luxembourg. . .	53354	Marbrerie Schott, S.à r.l., Mamer . . . . .	53368
Brasil and International Shareholdings, S.à r.l., Lu- xembourg . . . . .	53370	Materne Luxembourg Intermediate, S.à r.l., Lu- xembourg . . . . .	53374
Britanny Investment S.A.H., Luxembourg . . . . .	53364	MDV (Luxembourg) S.A., Management & Dévelop- pement (Luxembourg), Luxembourg . . . . .	53345
Cad Group S.A., Luxembourg . . . . .	53372	Metinvest Equity S.A., Luxembourg . . . . .	53348
Cofinges S.A., Dudelange . . . . .	53371	Monali S.A., Luxembourg . . . . .	53364
Conengineering Holding S.A., Luxembourg . . . . .	53372	Movement S.A., Luxembourg . . . . .	53330
Cristaldistri S.A., Luxembourg . . . . .	53332	Moventum S.A., Luxembourg . . . . .	53332
De Ark Holding S.A., Luxembourg . . . . .	53330	MVJ S.A., Luxembourg . . . . .	53358
Dolomies et Chauz S.A., Luxembourg . . . . .	53362	Neylka Holding S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	53369
Dolomies et Chauz S.A., Luxembourg . . . . .	53364	Norrfors, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	53357
Egon Holding S.A., Luxembourg . . . . .	53346	Palais de l'Outillage, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	53368
Elysis Trading S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	53361	Pan European Distribution S.A.H., Luxembourg .	53357
Emolux S.A.H., Luxembourg . . . . .	53354	Participations et Investissements Minéraux S.A., Luxembourg . . . . .	53363
Equipe Capital Market S.A., Luxembourg . . . . .	53372	Participations et Investissements Minéraux S.A., Luxembourg . . . . .	53363
Façade Construction Plafond Ferreira et Branco S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	53359	PLD Germany V, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	53370
Financière de Gestions Internationales S.A., Lu- xembourg . . . . .	53345	ProLogis Germany II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	53369
Financière de Gestions Internationales S.A., Lu- xembourg . . . . .	53363	ProLogis Germany IV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	53370
G & P Properties, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	53358	ProLogis Germany, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	53364
Grove Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	53336	ProLogis Italy V, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	53358
H.R.O. S.A.H., Luxembourg . . . . .	53357	R Advisory Luxembourg S.A., Sicav, Luxembourg	53343
Heiir S.C.I., Esch-sur-Alzette . . . . .	53375	Realvir S.A., Luxembourg . . . . .	53362
Hubbell Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	53346	Ridgewood Investments, S.à r.l., Luxembourg . .	53340
IMC Holding S.A., Luxembourg . . . . .	53361	Ridgewood Investments, S.à r.l., Luxembourg . .	53342
Immobilière de la Rocade S.A., Luxembourg . . . . .	53370	Riverstone S.A., Luxembourg . . . . .	53354
Immobilière Le Royal S.A., Luxembourg . . . . .	53369	Riverstone S.A., Luxembourg . . . . .	53355
ING (L) Renta Fund II, Sicav, Luxembourg . . . . .	53353	Sadyd S.A., Luxembourg . . . . .	53371
Inbaso S.A., Luxembourg . . . . .	53353	Sainternational S.A., Luxembourg . . . . .	53369
Jeunesse Hengischt, A.s.b.l., Heinerscheid . . . . .	53343	Sport Industries Holding S.A. . . . .	53363
Kalk en Dolomiet Maatschappij S.A., Luxembourg	53359	Sport Team S.A., Schifflange . . . . .	53365
Kalk en Dolomiet Maatschappij S.A., Luxembourg	53362	Toitures Lhote, S.à r.l., Schifflange . . . . .	53368
Laira Business S.A., Luxembourg . . . . .	53369	Treulux II Deutsch-Luxemburgische Revision und Treuhand S.A., Luxembourg . . . . .	53373
Lavaux Assainissement S.A., Rodange . . . . .	53368	U.W.G., S.à r.l., Schengen . . . . .	53360
LUX-JB-IMMO S.A., Dudelange . . . . .	53365	Xacat Investments S.A., Luxembourg . . . . .	53353
Lux T.S.M. International S.A., Dudelange . . . . .	53356		

**DE ARK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 39.135.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 3 août 2004, les mandats des administrateurs:

Monsieur Hans de Graaf, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,  
Monsieur Maarten van de Vaart, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,  
Monsieur Peter Bun, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,  
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, 2551 Luxembourg,  
a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le siège social de la société a été transféré du 12-16 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 août 2004.

*Pour DE ARK HOLDING S.A.*

H. de Graaf

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT05922. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071527.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**MOVENTUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 75.930.

In the year two thousand and four, on the sixth day of August.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr John Pauly, Chief Executive Officer, residing in Luxembourg, acting as the representative of MOVENTUM S.A. (the «Company»), a public limited company (Société Anonyme), having its registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, pursuant to the unanimous circular resolutions of the board of directors of the Company of 5<sup>th</sup> August 2004 (the «Circular Resolutions»).

A copy of these Circular Resolutions, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in said capacity, has required the undersigned notary to record his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg under the name GLOBAL INVESTORS S.A. pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, on 10 May 2000, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* Number 680 on 21 September 2000. The articles of incorporation of the Company (the «Articles of Incorporation») have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 31 March 2004 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* Number 571 on 3 June 2004. The Company is recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 75.930.

2) The issued share capital of the Company is currently set at thirteen million eight hundred fifty thousand six hundred and seventy five Euros (EUR 13,850,675.-) consisting of five hundred fifty four thousand and twenty seven (554,027) shares of a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-) per share, all of which shares have been fully paid up by payment in cash.

3) Pursuant to article 5 of the Articles of Incorporation, the authorized capital is set at twenty five million Euros (EUR 25,000,000.-) consisting of one million (1,000,000) shares, of a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-) per share.

During the period of five years from the date of publication of the Articles of Incorporation, the board of directors (the «Board») is authorized to issue additional shares up to the total authorized capital by contributions in cash, contributions in kind or by conversion of the net profits or any other available reserves into share capital, in whole or in part.

4) In the Circular Resolutions, the Board resolved to increase the share capital of the Company of thirteen million eight hundred fifty thousand six hundred and seventy five Euros (EUR 13,850,675.-) to nineteen million four hundred forty one thousand six hundred Euros (EUR 19,441,600.-) by the issue of two hundred twenty three thousand six hundred and thirty seven (223,637) new shares with a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-) per share, each having the same rights and duties as the existing shares. In addition, the Board resolved to issue the new shares with an issue premium of two Euros and fifty Cents (EUR 2,50) each, representing a total issue premium of five hundred fifty nine thousand and ninety two Euros and fifty Cents (EUR 559,092.50).

BANQUE DE LUXEMBOURG S.A. and AIG FINANCIAL ADVISOR SERVICES INC. have renounced to exercise all or part of their preferential subscription rights, i.e AIG FINANCIAL ADVISOR SERVICES, INC. has declined to participate in such subscription and BANQUE DE LUXEMBOURG has decided to participate in the subscription of the new shares for a percentage smaller than its current ownership percentage in the Company.

The two hundred twenty three thousand six hundred and thirty seven (223,637) shares newly issued have been subscribed for as follows:

- two hundred five thousand four hundred and fifty five (205,455) new shares have been subscribed for by GLOBAL PORTFOLIO ADVISORS, LTD., a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda;

- eighteen thousand one hundred and eighty-two (18,182) new shares have been subscribed for by BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 14, boulevard royal, L-2449 Luxembourg

All the newly issued shares thus subscribed together with the issue premium relating to the new shares have been fully paid by payment in cash so that the total sum of six million one hundred fifty thousand and seventeen Euros and fifty Cents (EUR 6,150,017.50) representing five million five hundred ninety thousand nine hundred and twenty five Euros (EUR 5,590,925.-) for the share capital and five hundred fifty nine thousand and ninety two Euros and fifty Cents (EUR 559,092.50) for the issue premium, is at the disposal of the Company.

The justifying subscription agreements have been produced to the undersigned notary, who acknowledges this.

As a consequence of such increase of the share capital of the Company, the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation shall now read as follows:

«The Company has an issued share capital of nineteen million four hundred forty one thousand six hundred Euros (EUR 19,441,600.-) consisting of seven hundred seventy seven thousand six hundred and sixty four (777,664) shares of a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-) per share, all of which shares have been fully paid up by payment in cash.»

The other paragraphs of the article 5 of the Articles of Incorporation remain unchanged.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately sixty four thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le six août,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur John Pauly, Chief Executive Officer, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de MOVENTUM S.A (ci-après la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du

2004 (la «Résolution du Conseil d'Administration»).

L'extrait de cette Résolution du Conseil d'Administration, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en la qualité énoncée ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) MOVENTUM S.A., enregistrée à l'origine sous la dénomination sociale GLOBAL INVESTORS S.A., constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le Maître Frank Baden, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 10 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 680 du 21 septembre 2000. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifié pour la dernière fois suivant un acte notarié du notaire soussigné le 31 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 571 le 3 juin 2004. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 75.930.

2) Le capital souscrit de la Société est actuellement fixé à treize millions huit cents cinquante mille six cent soixante-quinze Euros (EUR 13.850.675,-) représenté par cinq cent cinquante-quatre mille et vingt-sept (554,027) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes les actions émises ont été entièrement libérées par des paiements en espèces.

3) Conformément à l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé est fixé à vingt-cinq millions d'Euros (EUR 25.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) actions, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la publication des Statuts, le conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») est autorisé à émettre des actions nouvelles à concurrence du capital autorisé, en contrepartie d'apports en espèces ou en nature ou par la conversion en capital des bénéfices nets ou de toute autre réserve disponible, en tout ou en partie.

4) Dans les Résolutions du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société actuellement de treize millions huit cents cinquante mille six cent soixante quinze Euros (EUR 13.850.675,-) à dix-neuf millions quatre cent quarante et un mille six cents Euros (EUR 19.441.600,-) par la création et l'émission de deux cent vingt-trois mille six cent trente-sept (223,637) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) ayant chacune les mêmes droits et devoirs que les actions existantes. Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé que les actions nouvelles seront émises avec une prime d'émission de deux Euros et cinquante

Cents (EUR 2,50) chacune, équivalent à une prime d'émission totale de cinq cent cinquante neuf mille quatre-vingt-douze Euros et cinquante Cents (EUR 559.092,50).

La BANQUE DE LUXEMBOURG S.A. et AIG FINANCIAL ADVISOR SERVICES INC. ont renoncé totalement ou partiellement à l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription, c'est-à-dire que AIG FINANCIAL ADVISOR SERVICES, Inc. a refusé de participer à la souscription et que la BANQUE DE LUXEMBOURG a décidé de participer à la souscription des actions nouvelles avec un pourcentage moins élevé que son pourcentage actuel de propriété de la Société. Les deux cent vingt-trois mille six cent trente-sept (223,637) actions nouvellement émises ont été souscrites comme suit:

- deux cent cinq mille quatre cent cinquante cinq (205,455) actions nouvelles ont été souscrites par la société GLOBAL PORTFOLIO ADVISORS, LTD., une société constituée sous la loi des Bermudes, ayant son siège social au 2, Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda.

- dix-huit mille cent quatre-vingt-deux (18,182) actions nouvelles ont été souscrites par la société BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., une société constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 14, boulevard royal, L- 2449 Luxembourg

Toutes les actions nouvellement émises et souscrites avec la prime d'émission concernant les actions nouvelles ont été entièrement libérées par des paiements en espèces d'un montant global de six millions cent cinquante mille dix-sept Euros et cinquante Cents (EUR 6.150.017,50), représenté par cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent vingt-cinq Euros (EUR 5.590.925,-) pour le capital social et cinq cent cinquante-neuf mille quatre-vingt-douze Euros et cinquante Cents (EUR 559.092,50) pour la prime d'émission.

Les documents justificatifs desdites souscriptions ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate.

A la suite de l'augmentation de capital de la Société ainsi réalisée, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à dix-neuf millions quatre cent quarante et un mille six cents Euros (EUR 19.441.600,-), représenté par sept cent soixante-dix-sept mille six cent soixante-quatre (777,664) actions, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes les actions émises ont été entièrement libérées par des paiements en espèces.»

Les autres paragraphes de l'article 5 des Statuts demeurent inchangés.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à soixante quatre mille Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Pauly, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, vol. 144S, fol. 81, case 11. – Reçu 61.500,18 euros.

*Le Receveur ff.* (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

J. Elvinger.

(070738.3/211/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

#### **MOVENTUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 75.930.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

*Notaire*

(070739.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

#### **CRISTALDISTRI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 25, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 98.870.

L'an deux mille quatre, le cinq août.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CRISTALDISTRI S.A., ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 25, rue Notre-Dame, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 98.870, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 janvier

2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 303 du 16 mars 2004 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel Lefevre, ingénieur civil, demeurant à Mamer.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Elio Fratini, employé privé, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée et paraphée par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Les actionnaires déclarent qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle d'actions représentatives du capital social.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trois cent dix actions (310) représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'article quatre des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet social de vendre en gros et au détail et d'installer des appareils de traitement d'eau de consommation, de pluie (amélioration de la qualité, réduction de la consommation, élimination du tartre, ...) et tous appareils de traitement d'eau usagée.

La société peut également importer et exporter ces mêmes appareils.

Elle peut en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, financières, industrielles ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation de toute manière et notamment acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin exercer toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.»

2) Acceptation de la démission de Madame Patrizia Fratini de son mandat d'administrateur et nomination de Monsieur Elio Fratini en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet social de vendre en gros et au détail et d'installer des appareils de traitement d'eau de consommation, de pluie (amélioration de la qualité, réduction de la consommation, élimination du tartre, ...) et tous appareils de traitement d'eau usagée.

La société peut également importer et exporter ces mêmes appareils.

Elle peut en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, financières, industrielles ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation de toute manière et notamment acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin exercer toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Patrizia Fratini de son mandat d'administrateur, avec effet à compter du 12 juillet 2004 et de lui donner pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Monsieur Elio Fratini, employé privé, demeurant à L-8094 Bertrange, 2, rue de Strassen.

Ce dernier terminera le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. Lefevre, J.-M. Weber, E. Fratini, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, vol. 1445, fol. 77, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

M. Thyès-Walch.

(071829.3/233/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

**MAISON SCHWERDORFF, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1219 Luxemburg, 23, rue Beaumont.

H. R. Luxemburg B 102.599.

**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendundvier, den sechsunzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitze in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Thomas Fritz Enderlein, Kaufmann, wohnhaft in D-66589 Mercheiler, Waldstrasse 47,  
hier vertreten durch Herrn Frank Stolz-Page, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in L-1750 Luxemburg, 74, avenue  
Victor Hugo,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Luxemburg am 18. August 2004,  
welche Vollmacht nach ne varietur Zeichnung durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar gegen-  
wärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Kompotent erklärte, eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen und bat den  
unterfertigten Notar folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden.

**Rechtsform - Benennung - Sitz - Zweck - Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird  
durch die bestehenden Gesetze und namentlich durch die Gesetze vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften,  
vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung und deren Abänderungsgesetze, das Gesetz  
vom 28. Dezember 1992 über die unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung sowie durch die vorliegende Sat-  
zung.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die  
zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der  
Gesellschaft wieder herzustellen.

**Art. 2.** Die Gesellschaft nimmt den Namen MAISON SCHWERDORFF, S.à r.l. an.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt wer-  
den.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Kauf, die Verwaltung und Vermietung eines Wohnhauses im In- und Ausland.  
Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft alle Tätigkeiten kommerzieller, finanzieller oder sonstiger Art aus-  
üben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.

**Art. 5.** Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

**Kapital - Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, aufgeteilt in einhundert-  
fünfundzwanzig (125) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert (100,-) Euro.

**Art. 7.** Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von  
Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen  
unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenig-  
stens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche minde-  
stens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung wird der Wert eines Anteils auf der Basis der drei letzten Bilanzen der Gesellschaft be-  
wertet.

**Geschäftsführung**

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen,  
verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegen-  
über Drittpersonen.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an Bevollmächtigte, die nicht Ge-  
sellschafter sein müssen, erteilt werden.

**Entscheidungen des einzigen Gesellschafters, gemeinsame Entscheidungen zwischen mehreren  
Gesellschaftern**

**Art. 9.** Der einzige Gesellschafter übt die Vollmachten aus, welche durch Sektion XII des Gesetzes vom 10. August  
1915 und deren Abänderungsgesetze betreffend die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der Versammlung der Ge-  
sellschafter vorbehalten sind.

Demzufolge werden alle Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten vom  
einigen Gesellschafter getroffen. Diese Entscheidungen werden zu Protokoll aufgenommen oder niedergeschrieben.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, werden die Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, durch die Gesellschafterversammlung getroffen.

#### **Aufsicht**

**Art. 10.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen, dieselben werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

#### **Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung**

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Die Bücher der Gesellschaft werden nach handelsüblichem Gesetz und Brauch geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abziehen der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn.

Von diesem Nettogewinn werden jährlich fünf Prozent zugunsten der gesetzlichen Reserve abgezogen. Diese Zuteilungen sind solange obligatorisch bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt; sie müssen wieder aufgenommen werden wenn zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve angegriffen ist.

Der Restbetrag wird dem einzigen Gesellschafter zugeteilt oder, je nachdem, unter den Gesellschaftern verteilt, wobei dieser oder diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden kann oder können, dass der Restbetrag auf das folgende Jahr übertragen oder auf eine aussergesetzliche Reserve gutgeschrieben wird.

#### **Auflösung**

**Art. 13.** Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, vom einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt, unter Zugrundlegung der Mehrheit, welche in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 oder deren Abänderungsgesetze festgelegt ist. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem einzigen Gesellschafter zugeteilt, oder, je nachdem, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer zukünftigen Anteile aufgeteilt.

#### **Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 14.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Aenderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Alle Anteile wurden gezeichnet und vollständig eingezahlt durch Herr Thomas Fritz Enderlein, vorgenannt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar bewiesen wurde welcher dies ausdrücklich bestätigt.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Errichtung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004.

#### *Kosten*

Die Kosten, Ausgaben, Entgelte und Lasten irgendwelcher Art, die der Gesellschaft bei ihrer Errichtung erwachsen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr eintausenddreihundert (1.300,-) Euro.

#### *Beschlüsse*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Thomas Fritz Enderlein, Kaufmann, wohnhaft in D-66589 Mercheiler, Waldstrasse 47

Die Gesellschaft wird rechtskräftig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

2) Der Gesellschaftssitz ist in L-1219 Luxemburg, 23, rue Beaumont festgelegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an den Kompargenten, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, vol. 144S, fol. 96, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

A. Schwachtgen.

(071574.3/230/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

**GROVE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 102.602.

**STATUTES**

In the year two thousand and four, on the twentieth of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

There appeared:

Mr Miroslaw Gajewski, President of Managing Board, residing at Ul. Królicza 9A, 05-807 Podkowa Lesna, Poland, here represented by Mr Eddy Perrier, private employee, residing in Munsbach, by virtue of a proxy given in Warsaw, Poland, on July 23, 2004.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, through his mandatory, intends to incorporate a «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which he has established as follows:

**Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the company.

**Art. 2.** The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favor its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The company is incorporated under the name of GROVE HOLDING, S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

**Title II.- Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) euro (EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

**Title III.- Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, either members or not, who are appointed and removed at any time ad nutum with or without indication of reasons by the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

#### **Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member. In case of more members the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

#### **Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

**Art. 11.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title VI.- Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

#### **Title VII.- General provisions**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the member(s) refer to the existing laws.

##### *Subscription and payment*

All the shares have been subscribed by Mr Mirosław Gajewski, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred (12,500.-) euro is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2004.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and nine hundred (1,900.-) euro.

##### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The named manager of the Company for an undetermined period and with power to bind the Company by his sole signature is:

- HALSEY, S.à r.l., R. C. S. B Number 50.984, a company with its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing person, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Miroslaw Gajewski, Président de Conseil de Gérance, demeurant à Ul. Królicza 9A, 05-807 Podkowa Lesna, Pologne,

ici représenté par Monsieur Eddy Perrier, employé privé, demeurant à Munsbach, en vertu d'une procuration donnée à Varsovie, Pologne, le 23 juillet 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

Lequel comparant, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de GROVE HOLDING, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

**Titre II.- Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

**Art. 7.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Titre III.- Gérance**

**Art. 8.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés et révoqués en tout temps ad nutum avec ou sans indication de raisons par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

#### **Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

#### **Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII.- Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites par Monsieur Miroslaw Gajewski, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille neuf cents (1.900,-) euros.

##### *Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée et avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature:

- HALSEY, S.à r.l., R. C. S. B Numéro 50.984, une société avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2) Le siège de la Société est fixé au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Perrier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, vol. 144S fol. 92, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

A. Schwachtgen.

(071716.3/230/241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

**RIDGEWOOD INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 101.974.

In the year two thousand and four, on the twelfth of August.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RIDGEWOOD CAPITAL INC., a company incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at M & C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Stéphanie Alexandrino, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on August 10, 2004, in London, United Kingdom.

The said proxy, after having been signed *in variatur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- RIDGEWOOD CAPITAL INC. is the sole partner of RIDGEWOOD INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on July 22, 2004, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the Company);

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

RIDGEWOOD CAPITAL INC., in its capacity as sole partner of the Company, decides to increase the subscribed capital by an amount of twenty-three thousand eight hundred fifty euro (EUR 23,850.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to thirty-six thousand three hundred fifty euro (EUR 36,350.-) by the issuance of nine hundred fifty-four (954) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights as the already existing shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, RIDGEWOOD CAPITAL INC., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the nine hundred fifty-four (954) new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of all the shares (the Shares) in BLITZ F03-1426, GmbH, a company organized and existing under the laws of Germany, having its registered office at c/o Herbert Steinberg, Goethestr. 7, 60313 Frankfurt am Main, Germany, registered with the commercial register of the Lower Court of Frankfurt/M. under number HR B 58 563 and having an issued share capital of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) (the Contributed Company).

RIDGEWOOD CAPITAL INC., prenamed, acquired these shares pursuant to a notarial deed executed before a notary in Frankfurt am Main, Germany, on August 11, 2004.

The contribution of the Shares has a value in an aggregate amount of EUR 23,850 and will be exclusively allocated to the share capital account of the Company.

It results from a certificate issued on August 10, 2004 by the management of BLITZ F03-1426, GmbH that:

- RIDGEWOOD CAPITAL INC., a company incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at M & C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the Contributor), is the full owner of all the shares (the Shares) in the Company;

- the Shares are fully paid-up and represent 100% of the issued capital of the Company;

- The Contributor is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;

- the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;

- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that of the Shares be transferred to him;

- according to the laws of Germany and the articles of association of the Company, the Shares are freely transferable;

- on August 6, 2004, the Shares are worth at least twenty-three thousand eight hundred fifty euro (EUR 23,850.-) this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

It results from a declaration issued on August 10, 2004 by the management of RIDGEWOOD CAPITAL that:

- The Contributor is the full owner of all the shares in BLITZ F03-1426, GmbH (the Shares), a company organized and existing under the laws of Germany, having its registered office at c/o Herbert Steinberg, Goethestr. 7, 60313 Frankfurt am Main, Germany, registered with the commercial register of the Lower Court of Frankfurt/M. under number HR B 58 563 (the Company);

- the Shares are fully paid-up and represent 100% of the issued capital of the Company;

- the Contributor is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;

- the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;

- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- according to the laws of Germany and the articles of association of the Company, the Shares are freely transferable;
- on August 6, 2004, the Shares are worth at least twenty-three thousand eight hundred fifty euro (EUR 23,850.-) this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Such certificate and declaration after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole partner decides to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at thirty-six thousand three hundred fifty euro (EUR 36,350.-) represented by one thousand four hundred fifty-four (1,454) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

#### *Capital duty*

The Company declares that it will as a result of the contribution become the owner of the entire share capital of BLITZ F03-1426, GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, Member State of the European Union, and thus the Company refers and requests the application of article 4-2 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le douze août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RIDGEWOOD CAPITAL INC., une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à M & C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands; ici représentée par Mlle Stéphanie Alexandrino, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 août 2004, à Londres, Royaume-Uni.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- RIDGEWOOD CAPITAL INC., est l'associée unique de RIDGEWOOD INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 juillet 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

- le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La partie comparante, représentée par la mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

RIDGEWOOD CAPITAL INC., en sa qualité d'associée unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit par un montant de vingt-trois mille huit cent cinquante euros (EUR 23.850,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente-six mille trois cent cinquante euros (EUR 36.350,-) par l'émission de neuf cent cinquante-quatre (954) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Ces faits exposés, RIDGEWOOD CAPITAL INC., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les neuf cent cinquante quatre (954) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en toutes les parts sociales de BLITZ F03-1426, GmbH (les Parts Sociales), une société de droit allemand, avec siège social à c/o Herbert Steinberg, Goethestr. 7, 60313 Frankfurt/Main, Allemagne, inscrite auprès du registre de commerce du tribunal de Frankfurt/Main sous le numéro HR B 58 563, ayant un capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) (la Société Apportée).

RIDGEWOOD CAPITAL INC., préqualifiée, a acquis ces parts sociales suivant acte notarié passé à Frankfurt/Main, Allemagne, le 11 août 2004.

Ledit apport ayant une valeur d'un montant total de vingt-trois mille huit cent cinquante euros (EUR 23.850) sera affecté au capital social de la Société.

Il résulte d'un certificat délivré en date du 10 août 2004 par la gérance de BLITZ F03-1426, GmbH que:

- RIDGEWOOD CAPITAL INC., une société constituée et organisée suivant la loi des Iles Cayman, ayant son siège social à M & C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (l'Apporteur), possède toutes les Parts Sociales (les Parts) de la Société;
- les Parts Sociales sont entièrement libérées et représentent 100% du capital émis de la Société;
- l'apporteur est le seul titulaire des droits sur les Parts Sociales et possède le pouvoir de céder les Parts Sociales;
- les Parts Sociales ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne sont pas sujettes à une telle opération;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts Sociales lui soient cédées;
- conformément aux lois allemandes et aux statuts de la Société Apportée, les Parts Sociales sont librement cessibles;
- le 6 août 2004, les Parts Sociales sont évaluées à au moins vingt-trois mille huit cent cinquante euros (EUR 23.850), cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés.

Il résulte d'une déclaration délivrée en date du 10 août 2004 par la gérance de RIDGEWOOD CAPITAL INC. que:

- L'apporteur est le propriétaire de toutes les parts sociales de BLITZ F03-1426, GmbH (les Actions), une société de droit allemand, avec siège social à c/o Herbert Steinberg, Goethestr. 7, 60313 Frankfurt/Main, Allemagne, inscrite auprès du registre de commerce du tribunal de Frankfurt/Main sous le numéro HR B 58 563, (la Société);
- les Parts Sociales sont entièrement libérées et représentent 100% du capital émis de la Société;
- l'apporteur est le seul titulaire des droits sur les Parts Sociales et possède le pouvoir de céder les Parts Sociales;
- les Parts Sociales ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne sont pas sujettes à une telle opération;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts Sociales lui soient cédées;
- conformément aux lois allemandes et aux statuts de la Société Apportée, les Parts Sociales sont librement cessibles;
- le 6 août 2004, les Parts Sociales sont évaluées à au moins vingt-trois mille huit cent cinquante euros (EUR 23.850), cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés.

Lesdits certificat et déclaration après signature ne varient par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.1.** Le capital social est fixé à trente-six mille trois cent cinquante euros (EUR 36.350,-) représenté par mille quatre cent cinquante-quatre (1.454) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Droit d'apport*

La société déclare qu'elle est à la suite de l'apport devenue propriétaire de la totalité du capital social de BLITZ F03-1426, GmbH, une société de droit allemand, Etat Membre de l'Union Européenne, et par conséquent, la Société se ré- fère et demande l'application de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Alexandrino, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, vol. 21CS, fol. 85, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

A. Schwachtgen.

(072293.3/230/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

### **RIDGEWOOD INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 101.974.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1061 du 12 août 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(072294.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

**R ADVISORY LUXEMBOURG S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 76.440.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 28 juillet 2003*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reporter le résultat disponible de l'exercice clôturé au 31 mars 2003 et s'élevant à EUR 11.378 à l'exercice suivant.

- L'Assemblée décide:

- le renouvellement des Administrateurs sortants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

- la réélection du Commissaire aux Comptes, PricewaterhouseCoopers, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

- Monsieur Guy Verhoustraeten, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

- Monsieur Edward de Burlet, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

*Le Commissaire aux Comptes:*

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, Espace Ariane, 400, route d'Esch, BP 1443.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

M. Paoli / H. de Monthebert

*Mandataire Commercial / Mandataire Principal*

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00895. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(071088.3/1183/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**JEUNESSE HENGISCHT, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Centre Culturel, maison 18.

R. C. Luxembourg F 663.

**STATUTS**

Suite à l'assemblée générale du samedi, vingt septembre année deux mille trois, les modifications des statuts ont été votées à l'unanimité par les membres présents.

**I) Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination JEUNESSE HENGISCHT, A.s.b.l.

**Art. 2.** Son siège est fixé au Centre Culturel, Maison 18 à L-9753 Heinerscheid.

**Art. 3.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

**II) Objet de l'association**

**Art. 4.** L'association a pour objet toute activité de nature à promouvoir le développement et l'organisation des loisirs ainsi que toute activité se rattachant directement ou indirectement à l'objet fixé ci-avant. Elle a pour but de rassembler la jeunesse de Heinerscheid, de représenter ses intérêts et de s'engager pour elle.

L'activité de l'association se manifestera surtout par:

- des réunions
- des manifestations culturelles
- la maintenance de vieilles coutumes et traditions
- la participation aux organisations d'associations connexes
- l'organisation de distractions récréatives
- etc...

**III) Les membres**

**Art. 5.** Toute personne physique ayant atteint l'âge de quinze ans et domiciliée ou résidant dans les localités de Heinerscheid, Kalborn ou Fischbach peut devenir membre de l'association.

Les membres potentiels seront contactés par le conseil d'administration ou peuvent poser leur candidature au conseil d'administration.

Toute personne domiciliée à une autre localité, désirant devenir membre, doit présenter sa demande au conseil d'administration. L'admission sera décidée par la prochaine assemblée générale à la majorité simple des membres présents.

**Art. 6.** La cotisation annuelle maximale s'élève à 30 EUR. La cotisation annuelle sera fixée sur proposition du comité lors de l'assemblée générale annuelle.

**Art. 7.** La qualité de membre actif se perd:

- par démission volontaire adressée au conseil d'administration.

- si la cotisation annuelle n'est pas payée avant le 31 mars de l'année.
- par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris, en exécution des statuts, ni aux résolutions adoptées par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.
- en cas de mariage du membre

**Art. 8.** Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations fournies.

#### IV) Assemblée générale

**Art. 9.** L'assemblée générale dont les attributions résultent de l'article 4 de la loi du 21 avril 1928, se réunit au moins une fois par an. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Les membres ne peuvent pas se faire représenter à l'assemblée par un autre membre ou une tierce personne non membre de l'association. Chaque membre de l'association dispose d'une seule voix. Les résolutions sont prises à la majorité simple des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi, et sont portées à la connaissance des membres par lettres circulaire.

**Art. 10.** Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le conseil d'administration si un cinquième des membres fait la demande.

**Art. 11.** L'ordre du jour doit être porté à la connaissance des membres par écrit au moins huit jours avant cette assemblée générale.

#### V) Le Conseil d'administration

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins et d'un nombre toujours impair.

Les membres du conseil d'administration doivent être membres de l'association depuis un an au minimum et sont élus pour la durée d'un an par l'assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier. Le trésorier et le président auront le pouvoir de signature sur les comptes bancaires de l'association.

**Art. 14.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de trois administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une fois par trimestre. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter.

**Art. 15.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts, est de la compétence du conseil. Il prend ses décisions à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, la voix du président fait décision. Le droit de signature revient d'office au président et au vice-président. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, un pouvoir de signature à un ou plusieurs mandataires de son choix pour des affaires déterminées.

**Art. 16.** Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixée au 31 décembre de chaque année. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs de comptes majeurs qui sont membres de l'association.

**Art. 17.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année.

**Art. 18.** Toutes les recettes dépassant les dépenses sont maintenues aux comptes bancaires de l'association qui recueillent tous les fonds de l'association provenant de manifestations, subventions et autres recettes.

Ces fonds peuvent uniquement être affectés aux dépenses de gestion et d'acquisition de l'association ainsi qu'à des interventions financières dans l'intérêt des objectifs de l'association.

Le conseil d'administration est tenu de soumettre annuellement à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de l'exercice écoulé.

#### VI) Divers

**Art. 19.** Les statuts pourront être modifiés conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 (articles 8 et 9).

**Art. 20.** La dissolution de l'association est réglée par les articles 19 à 25 de la loi du 21 avril 1928.

En cas de dissolution de l'association, les fonds de l'association reviendront après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation à une association à but identique ou similaire ou à une organisation de bienfaisance.

**Art. 21.** Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928.

Signature / Signature

Le président / Le vice-président

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03057. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

**FINANCIERE DE GESTIONS INTERNATIONALES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 35.860.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 15 juillet 2004 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Bastiaan Schreuders en remplacement de Monsieur Dirk van Reeth.

Cette même Assemblée a nommé aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en remplacement de Monsieur Edward Bruin. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Puis, lors de cette Assemblée, les mandats des administrateurs

Monsieur Léon A. Lhoist, Administrateur, 28 rue Charles Dubois, B-1342 Ottignies-Louvain-La-Neuve,

Monsieur Jean-Pierre Berghmans, Administrateur, Président, 1 Hoyeux, B-4560 Les Avins-en-Condroz,

Monsieur Jean-Pierre Hanin, Administrateur, 98 rue Souveraine, B-1050 Bruxelles,

Monsieur Bastiaan Schreuders, Administrateur, 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux comptes

H.R.T. REVISION, S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour FINANCIERE DE GESTIONS INTERNATIONALES

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06219. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070895.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**MDV (LUXEMBOURG) S.A., MANAGEMENT & DEVELOPPEMENT (LUXEMBOURG),****Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 36.885.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 19 mai 2004*

*Première résolution*

Conformément à l'article 3 des statuts en vigueur de MDV (LUXEMBOURG) S.A. (ci-après la «Société»), l'assemblée des actionnaires décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide à l'unanimité de révoquer les administrateurs actuels (Monsieur Jacques Matenet, Monsieur Wingrove Paul James et Monsieur Hastings Ronald Daniel) et leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée des actionnaires décide à l'unanimité de nommer comme administrateurs de la Société:

- M. Alain Heinz, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- M. Fabio Mazzoni, né le 20 janvier 1960 à Ixelles (Belgique), résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- Mme Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide à l'unanimité d'accepter la démission du Commissaire aux Comptes (M. Edmond Ries) et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée des actionnaires décide à l'unanimité de nommer comme Commissaire aux Comptes de la Société:

- WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., société luxembourgeoise avec siège social 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait et publication

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06454. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071293.3/587/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**EGON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 55.785.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mai 2004*

- Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005 les mandats suivants, à savoir:

*1. Administrateurs catégorie A:*

Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant professionnellement au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

*2. Administrateurs catégorie B:*

Monsieur Dilip J. Thakkar, expert-comptable, demeurant 111, (A) Mahatma Gandhi Road, Fort, Mumbai-400 023,

Monsieur Jeffrey A. Sacks, PMB 322, 3223 Lake Ave. Unit 15C, Wilmette, IL 60091, USA

*3. Commissaire aux Comptes:*

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour EGON HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070966.3/795/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**HUBBELL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 101.234.

In the year two thousand and four, on the second of August,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

HUBBELL CAYMAN LIMITED, a Company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at the offices of Charles Adams, Ritchie & Duckworth, Zephyr House, 122 Mary Street, P.O. Box 709 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

here represented by Mr Michel Molitor, lawyer, residing in Luxembourg;

by virtue of a proxy given on 30th July 2004 in Orange, Connecticut, United States of America.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

HUBBELL CAYMAN LIMITED is the sole shareholder of HUBBELL LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on the 27th of May 2004 (the Company).

- the Company's share capital is presently set at forty-one thousand Canadian Dollars (CAD 41,000) represented by four hundred and ten (410) shares of one hundred Canadian Dollars (CAD 100) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

HUBBELL CAYMAN LIMITED, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to increase the subscribed capital by an amount of eight hundred ninety thousand Canadian dollars (CAD 890,000) to bring it from its present amount of forty-one thousand Canadian dollars (CAD 41,000) to nine hundred thirty one thousand Canadian dollars (CAD 931,000) by the issuance of eight thousand nine hundred (8,900) new Ordinary Shares with a par value of one hundred Canadian dollars (CAD 100) each, having the same rights as the already existing shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, HUBBELL CAYMAN LIMITED, named and represented as stated above, declares to subscribe for the eight thousand nine hundred (8,900) new Ordinary Shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of the contribution of a certain demand note in the amount of eight hundred ninety thousand Canadian Dollars (CAD 890,000) dated 30 July 2004 (the «Note»), whereby the Company promised to pay to HUBBELL CAYMAN LIM-

ITED the principal sum of eight hundred ninety thousand Canadian Dollars (CAD 890,000), together with interest as defined in the Note. A copy of the Note will remain attached to this deed.

A director certificate of HUBBELL CAYMAN LIMITED regarding the Demand Note will also remain attached to the present deed.

HUBBELL CAYMAN hereby declares to waive its account receivable owed by the Company under the Note pursuant to its letter to the Company dated 2 August 2004 attached hereto, in exchange for eight thousand nine hundred (8,900) new Ordinary Shares of the Company.

The Demand Note is contributed at the value mentioned in the interim balance sheets (CAD 890,000.-) of HUBBELL CAYMAN and HUBBELL LUXEMBOURG, S.à r.l., which will remain attached to this deed.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend Article 5 of the Articles of Association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.** The Share capital is set at nine hundred thirty one thousand Canadian Dollars (CAD 931,000) represented by nine thousand three hundred ten (9,310) Ordinary Shares with a par value of one hundred Canadian Dollars (CAD 100) each and all subscribed and fully paid-up. If the Company has issued any instruments under registered form and transferable according to certain terms and conditions resolved upon by the Shareholders («Preferred Equity Certificates» or «PECs»), one or more shares of the Company may validly be transferred only together with a proportionate number of PECs outstanding.»

There being no further business to be discussed, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately to EUR 11,000.-.

For the purpose of registration the present increase of capital is valued at EUR 556,545.66.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A comparu:

HUBBELL CAYMAN LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Cayman, avec siège social à Charles Adams, Ritchie & Duckworth, Zephyr House, 122 Mary Street, P.O. Box 709 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

ici représentée par Monsieur Michel Molitor, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Orange, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, en date du 30 juillet 2004.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

HUBBELL CAYMAN LIMITED est le seul associé de HUBBELL LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, le 27 mai 2004 (la «Société»).

Le capital souscrit de la Société est actuellement fixé à quarante et un mille dollars canadiens (CAD 41.000,-) représenté par quatre cent dix (410) parts sociales de cent dollars canadiens (CAD 100,-) chacune.

Ensuite la comparante, agissant par son mandataire, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

HUBBELL CAYMAN LIMITED, en sa qualité de seul associé de la Société, décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence d'un montant de huit cent quatre-vingt-dix mille dollars canadiens (CAD 890.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante et un mille dollars canadiens (CAD 41.000,-) à neuf cent trente et un mille dollars canadiens (CAD 931.000,-) par l'émission de huit mille neuf cents (8.900) parts sociales nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de cent dollars canadiens (CAD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts déjà existantes.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite HUBBELL CAYMAN LIMITED, prénommée, dûment représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire les huit mille neuf cents (8.900) parts sociales nouvelles ordinaires et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en une note de créance certaine (certain demand note) d'un montant de huit cent quatre-vingt-dix mille dollars canadiens (CAD 890.000,-) datée du 30 juillet 2004 (la «Note»), en vertu de laquelle la Société a promis de payer à HUBBELL CAYMAN LIMITED la somme principale de huit cent quatre-vingt-dix mille dollars canadiens (CAD 890.000), ensemble avec les intérêts tels que définis dans la Note. Une copie de cette Note restera annexé aux présentes.

Un certificat établi par le directeur de HUBBELL CAYMAN restera également annexé aux présentes.

HUBBEL CAYMAN déclare par les présentes renoncer à son «compte à recevoir» due par la Société aux termes de la Note en vertu de sa lettre à la Société datée du 2 août 2004, ci-annexée, en échange de huit mille neuf cents (8.900) parts sociales nouvelles ordinaires de la Société.

La Note («Demand Note») est apportée à la valeur mentionnée dans les bilans intérimaires (CAD 890.000,-) de HUBBEL CAYMAN et HUBBELL LUXEMBOURG, S.à r.l., annexés aux présentes.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à neuf cent trente et un mille dollars canadiens (CAD 931.000,-) représenté par neuf mille trois cent dix (9.310) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent dollars canadiens (CAD 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées. Si la Société a émis des instruments sous forme nominative et cessibles selon les conditions et modalités déterminées par les associés («Preferred Equity Certificates» ou «PECs»), une ou plusieurs parts de la Société ne peuvent être transmises valablement qu'ensemble avec un nombre proportionnel de PECs non échus.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 11.000,-.

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à EUR 556.545,66.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé. M. Molitor et J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 11 août 2004, vol. 428, fol. 46, case 12. – Reçu 5.565,46 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 août 2004.

H. Hellinckx.

(070852.3/242/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**METINVEST EQUITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 102.577.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, ayant son siège social à WY-82001 Cheyenne, 1605 Pebrical Avenue (U.S.A.),

ici dûment représentée par Monsieur Christian Bühlmann, ci-après qualifié;

2.- Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1971, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de METINVEST EQUITY S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding et par l'article 209 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euro (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à un million d'euro (1.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euro (10,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de mai à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

*Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société CLARENCE INVESTMENTS LLC., prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions. . . . .	3.099
2.- Monsieur Christian Bühlmann, préqualifié, une action. . . . .	1
Total: trois mille cent actions. . . . .	<u>3.100</u>

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euro.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
  - b) Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1971, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
  - c) Maître Christophe Antinori, avocat à la Cour, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:  
La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R. C. S. Luxembourg section B numéro 86.995.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and four, on the eighteenth of August.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1.- The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office in WY-82001 Cheyenne, 1605 Pebrical Avenue (U.S.A.),  
here duly represented by Mr Christian Bühlmann, hereafter named;
  - 2.- Mr Christian Bühlmann, companies director, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
- Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of METINVEST EQUITY S.A.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be

deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The company may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, the company may adopt any control and supervisory measures and carry out any operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of July 31st, 1929 governing holding companies and by article 209 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The authorized capital is fixed at one million euro (1,000,000.- EUR) to be divided into one hundred thousand (100,000) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of the publication of the articles of association in the Mémorial C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the Board of Directors may determine. The Board of Directors is authorized to suppress or to limit the preferential subscription right of the shareholders.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

**Art. 6.** The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvis with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the general assembly of the shareholders following the incorporation.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the first Wednesday in May at 2.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

*Special dispositions*

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2004.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2005.

*Subscription*

The capital has been subscribed as follows:

1.- The company CLARENCE INVESTMENTS LLC., prenamed, three thousand ninety-nine shares. . . . .	3,099
2.- Mr Christian Bühlmann, prenamed, one share. . . . .	1
Total: three thousand one hundred shares . . . . .	3,100

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

*Statement - Valuation - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand four hundred euro.

*Extraordinary general meeting*

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
  - a) Mr Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, born at Luxembourg, on the 5th of March 1953, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
  - b) Mr Christian Bühlmann, companies director, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
  - c) Maître Christophe Antinori, lawyer at the Court, born at Woippy (France), on the 8th of September 1971, residing professionally at L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:  
The company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R. C. S. Luxembourg section B number 86.995.
- 4.- The Company's registered office shall be at L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
- 5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.
- 6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 2004, vol. 527, fol. 94, case 2. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler.

Luxembourg, le 27 août 2004.

J. Elvinger.

(071251.3/231/270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**ING (L) RENTA FUND II, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. BBL RENTA FUND II).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 83.077.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2003*

*Dividendes*

L'Assemblée décide que les acomptes sur dividende distribués à partir du 25 avril 2003 constituent les dividendes pour l'exercice qui s'est clôturé le 31 mars 2003.

	Coupon n°		Montant
BBL RENTA FUND II Belgian Government Euro .....	11	EUR	61,00
BBL RENTA FUND II Canadian Dollar .....	10	CAD	46,00
BBL RENTA FUND II Australian Dollar .....	8	AUD	126,00
BBL RENTA FUND II Danske Krone .....	8	DKK	392,00
BBL RENTA FUND II Obli-Cash Euro .....	8	EUR	37,00
BBL RENTA FUND II GBP .....	6	GBP	57,00
BBL RENTA FUND II SEK .....	5	SEK	463,00
BBL RENTA FUND II NOK .....	4	NOK	290,00
BBL RENTA FUND II ZAR .....	4	ZAR	900,00

Il est proposé que ces acomptes constituent le dividende final pour l'exercice qui s'est clôturé le 31 mars 2003.

*Conseil d'Administration*

Démission de Monsieur Bernard Trempont en date du 31 octobre 2002.

Nomination de Monsieur Philippe Catry en remplacement du Monsieur Bernard Trempont.

Reconduction du mandat des administrateurs sortants, MM. Eugène Muller, Odilon De Groote, Henk-Sytze Meerema, Eric Orlans.

A l'exception du mandat du Président du Conseil d'Administration qui est rémunéré, le mandat des administrateurs est exercé à titre gratuit.

*Réviseur*

Reconduction de mandat de la société ERNST & YOUNG, 7 parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice, arrêtés au 31 mars 2004

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

BBL RENTA FUND II

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070650.3/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**INBASO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 84.640.

Les comptes annuels pour la période du 30 octobre au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03385, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(071030.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**XACAT INVESTMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.148.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT04965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

Signature.

(070729.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**EMOLUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 103, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 68.304.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Signature.

(070648.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**BATI CONCEPT FRANCE (BCF) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.  
R. C. Luxembourg B 77.047.

Il résulte des informations obtenues auprès du Registre de Commerce et des Sociétés que l'administrateur de la société est erroné et qu'en conséquence à modifier comme suit:

Monsieur Michel Brault n'est plus administrateur auprès de la société BATI CONCEPT FRANCE S.A. et est par conséquent à rayer de tout document officiel provenant de votre établissement.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour réquisition et modification

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR06016. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070698.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**RIVERSTONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 20.221.

L'an deux mille quatre, le douze août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RIVERSTONE S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 20.221,

constituée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 février 1983, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 87 du 29 mars 1983, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Francis Kessler en date du 29 juin 1988, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 243 du 13 septembre 1988;

- suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 18 avril 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 358 du 26 septembre 1994;

- suivant acte reçu par le même notaire Georges d'Huart en date du 19 mars 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 357 du 7 juillet 1997,

ayant un capital social de dix-huit millions francs luxembourgeois (LUF 18.000.000,-), représenté par trois cent soixante (360) actions d'une valeur nominale de cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-), entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Spadafora, licenciée en droit, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Décision de modifier la devise d'expression du capital social en euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004, de sorte que le capital social s'élève actuellement à quatre cent quarante-six mille deux cent huit euros trente-quatre cents (EUR 446.208,34).

3.- Réduction du capital social à concurrence du montant de deux cent huit euros trente-quatre cents (208,34) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quarante-six mille deux cent huit euros trente-quatre cents (EUR 446.208,34) au montant de quatre cent quarante-six mille euros (EUR 446.000,-) par le remboursement aux actionnaires d'un montant correspondant, conformément aux dispositions de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales.

4.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (EUR 100,-) par action, de sorte que le capital social au montant de quatre cent quarante-six mille euros (EUR 446.000,-) est divisé en quatre mille quatre cent soixante (4.460) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

6.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la devise d'expression du capital social en euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004, de sorte que le capital social s'élève actuellement à quatre cent quarante-six mille deux cent huit euros trente-quatre cents (EUR 446.208,34).

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide une réduction du capital social à concurrence du montant de deux cent huit euros trente-quatre cents (EUR 208,34) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quarante-six mille deux cent huit euros trente-quatre cents (EUR 446.208,34) au montant de quatre cent quarante-six mille euros (EUR 446.000,-) par le remboursement aux actionnaires d'un montant correspondant, conformément aux dispositions de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (EUR 100,-) par action, de sorte que le capital social au montant de quatre cent quarante-six mille euros (EUR 446.000,-) est divisé en quatre mille quatre cent soixante (4.460) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

*Cinquième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social est fixé à quatre cent quarante-six mille euros (EUR 446.000,-), divisé en quatre mille quatre cent soixante (4.460) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

*Sixième résolution*

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal fait et passé à Luxembourg. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, S. Spadafora, E. Mantilaro, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 13 août 2004, vol. 358, fol. 8, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Speller

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 août 2004.

H. Beck.

(071306.3/201/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**RIVERSTONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 20.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternacht, le 30 août 2004.

H. Beck

*Notaire*

(071307.3/201/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**LUX T.S.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 54.897.

L'an deux mille quatre, le trois août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX T.S.M. INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération, Résidence Soleil,

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Numéro 392 du 14 août 1996, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 54.897.

L'assemblée est présidée par Maître Dieter Grozinger De Rosnay, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie Portenseigne, juriste, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Marco Fritsch, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Conversion du capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant chacune une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

2) Augmentation du capital social dans le cadre de cette conversion à concurrence de treize euros et trente et un cent (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à celui de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par incorporation au capital de bénéfices reportés.

3) Fixation du nombre des actions à trois cent dix (310) actions avec valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

4) Modification afférente de l'article 3 - alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

5) Nomination de nouveaux membres du conseil d'administration.

6) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de convertir le capital social actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant chacune une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize euros et trente et un cent (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à celui de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par incorporation au capital de bénéfices reportés.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide en conséquence de fixer le nombre des actions représentant le capital social à trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 - alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateurs pour une durée de quatre ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2008:

- Monsieur Régis Magyari, directeur de sociétés, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 21, rue Van Gogh,

- Madame Mylène Marchal, employée privée, demeurant à F-57240 Nilvange, 1, rue de Soissons.

L'assemblée générale décide de renouveler pour une période de quatre ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2008, le mandat de l'administrateur Monsieur Maurice Vonner, employé privé, demeurant à F-57700 Hayange, 8, Esplanade de la Liberté et le confirme dans ses fonctions d'administrateur-délégué de la société.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale nomme, comme nouveau commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008:

Monsieur Raphaël Forler, Maître en administration économique et sociale, demeurant à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges quelconques sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société sont estimés à environ six cents Euros (EUR 600,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D. Grozinger De Rosnay, S. Portenseigne, M. Fritsch, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 4 août 2004, vol. 358, fol. 4, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 août 2004.

H. Beck.

(071783.3/201/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

---

**LUX T.S.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 54.897.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 août 2004.

H. Beck.

(071786.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

---

**H.R.O., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 61.630.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT04973, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

Signature.

(070737.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**NORRFORS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 67.720.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05345, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070795.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**PAN EUROPEAN DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 37.558.

Les comptes annuels au 30 novembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06291, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Signature.

(070869.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**MVJ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.  
R. C. Luxembourg B 75.871.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(070793.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**G & P PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 82.889.

*Extrait des principales résolutions adoptées en date du 6 août 2004  
lors de l'assemblée générale ordinaire des associés*

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003 sont approuvés à l'unanimité.

L'assemblée décide d'affecter la perte 2001 sur les exercices ultérieurs et d'affecter les bénéfices 2002 et 2003 par apurement des pertes reportées.

Décharge est donnée aux gérants pour l'exercice de leur mandat en relation avec les exercices sociaux 2001, 2002 et 2003.

En application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de ne pas dissoudre la société et ce compte tenu des perspectives d'avenir.

L'assemblée décide de renouveler le mandat des gérants en place et ce pour une durée indéterminée.

Ces gérants sont:

Monsieur Guy Frisch, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Patrick Sganzerla, demeurant à Luxembourg.

La société se trouve valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants. Toutefois, dans le cadre de la gestion journalière de la société et dans la limite de mille euros (1.000,00 EUR), la seule signature de Monsieur Patrick Sganzerla suffit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour G & P PROPERTIES, S.à r.l.

P. Sganzerla / G. Frisch

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04382. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070547.3/850/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**PROLOGIS ITALY V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,-**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 79.084.

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 17 août 2004*

Il a été décidé que:

Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003.

Le 17 août 2004.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05650. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071488.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

---

**FAÇADE CONSTRUCTION PLAFOND FERREIRA ET BRANCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26/28, boulevard J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 101.625.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2004*

L'an deux mille quatre, le dix-sept août à 11 heures, les actionnaires se sont réunis en assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La totalité des actions composant le capital social (310) est représentée et Monsieur Ferreira de Pinho Manuel en sa qualité d'actionnaire, préside la séance. Il désigne comme secrétaire d'assemblée Mademoiselle Soares Pinho Andreia. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Komodzinski Stéphane.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 7 septembre 1987 sur les sociétés commerciales, plus de la moitié du capital social est représenté, l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée, fixé par le conseil d'administration est le suivant:

- Révocation de Monsieur Branco da Silva Carlos et Monsieur Branco da Silva Pedro Miguel de leurs fonctions d'administrateur.

- Nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Soares Pinho Mario né le 10 octobre 1984 à Arrifana (Portugal) et demeurant à 66, cités La Mourière F-55240 Bouligny.

- Nomination aux fonctions d'administratrice de Mademoiselle Soares Pinho, né le 19 septembre 1983 à Arrifana (Portugal) et demeurant à 66, cités La Mourière, F-55240 Bouligny.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution figurant sur l'ordre du jour:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de révoquer de leurs fonctions d'administrateur Monsieur Branco da Silva Carlos et Monsieur Branco da Silva Pedro Miguel.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Soares Pinho Mario.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administratrice de Mademoiselle Soares Pinho.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

*Quatrième résolution*

L'assemblée donne pouvoir au scrutateur, de procéder à toutes les formalités légales d'enregistrement, immatriculation et insertion.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le présent procès verbal est composé d'une page figurant dans le Registre d'Assemblées Générales.

Après lecture, il est signé par les membres du bureau.

M. Ferreira de Pinho / A. Soares Pinho / S. Komodzinski

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT04994. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070652.3/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**KALK EN DOLOMIET MAATSCHAPPIJ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 95.474.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06181, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

*Pour KALK EN DOLOMIET MAATSCHAPPIJ S.A.*

*Société Anonyme*

*B. Schreuders*

*Administrateur*

(070883.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**U.W.G., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 102.608.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le deux août.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Winfried Grimm, Kraftfahrzeug-Meister, né à Saarlouis (Allemagne) le 15 janvier 1958, demeurant à D-66773 Schwalbach, 25, Sonnenstrasse.

2. Udo Grimm, Beton- und Stahlbetonbauermeister, né à Saarlouis (Allemagne) le 13 novembre 1968, demeurant à D-66773 Schwalbach, 25, Sonnenstrasse.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de U.W.G., S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Schengen.

**Art. 3.** La société a pour objet l'entreprise de construction, de mécanicien et de dépannage d'autos et de motos, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

*Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Winfried Grimm, susdit, cent vingt-cinq parts sociales. . . . .	125
2) Udo Grimm, susdit, cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125
Total: Deux cent cinquante parts sociales. . . . .	250

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

- Sont nommés gérants techniques, pour une durée illimitée:

1. Winfried Grimm, Kraftfahrzeug-Meister, né à Saarlouis (Allemagne) le 15 janvier 1958, demeurant à D-66773 Schwalbach, 25, Sonnenstrasse.

2. Udo Grimm, Beton- und Stahlbetonbauermeister, né à Saarlouis (Allemagne) le 13 novembre 1968, demeurant à D-66773 Schwalbach, 25, Sonnenstrasse.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

*Déclaration*

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal

les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes

et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. Grimm, U. Grimm, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 11 août 2004, vol. 468, fol. 13, case 11. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur pp.* (signé): Gloden.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 27 août 2004.

R. Arrensdorff.

(071734.3/218/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

---

**IMC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 94.741.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05368, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070796.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**ELYSIS TRADING, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26/28, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 95.054.

*Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 août 2004*

L'an deux mille quatre, le 12 août à 15 heures, les actionnaires se sont réunis en assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La totalité des actions composant le capital social (100) est représentée et Monsieur Amato Jean-Marc en sa qualité d'administrateur, préside la séance. Il désigne comme secrétaire d'assemblée Madame Carelle Nadine. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Komodzinski Stéphane.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 7 septembre 1987 sur les sociétés commerciales, plus de la moitié du capital social est représenté, l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée, fixé par le conseil d'administration est le suivant:

- Nomination aux fonctions d'administrateur-délégué de Monsieur Amato Jean-Marc, né le 3 janvier 1959 et demeurant à F-57250 Moyeuvre-Le-Grand, rue Maréchal Delattre de Tassigny, 48.

- Nomination aux fonctions d'administrateur de Mademoiselle Amato Florine, née le 7 novembre 1982 et demeurant à F-33000 Bordeaux, rue David-Jonson, 85.

- Nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Komodzinski Stéphane, né le 21 juin 1971 et demeurant à F-57190 Uckange, rue Jeanne d'Arc, 1.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution figurant sur l'ordre du jour:

*Première résolution*

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur-délégué de Monsieur Amato Jean-Marc.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de Mademoiselle Amato Florine.

Cette résolution est mise à voix et adoptée à l'unanimité.

*Troisième résolution*

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Komodzinski Stéphane.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le présent procès verbal est composé de deux page figurant dans le Registre d'Assemblées Générales.

Après lecture, il est signé par les membres du bureau.

J.-M. Amato / N. Carelle / S. Komodzinski

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT04993. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur* (signé): D. Hartmann.

(070654.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**KALK EN DOLOMIET MAATSCHAPPIJ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 95.474.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juillet 2004 a nommé aux fonctions d'administrateur Monsieur Léon A. Lhoist, 28, rue Charles Dubois, B-1342 Ottignies-Louvain-la-Neuve en remplacement de Monsieur Michael Liell. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Puis cette Assemblée a décidé de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe Wigge et de ne pas procéder à son remplacement.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Jean-Pierre Hanin, 98, rue Souveraine, B-1050 Bruxelles,

Monsieur Bastiaan Schreuders, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Benoît Frin, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux comptes

HRT REVISION, S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

*Pour KALK EN DOLOMIET MAATSCHAPPIJ S.A.*

B. Schreuders

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06187. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070886.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**DOLOMIES ET CHAUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 58.523.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 août 2004,

les mandats des administrateurs:

Monsieur Jean-Pierre Berghmans, Administrateur, Hoyeux 1, B-4560 Les Avins-en-Condroz,

Monsieur Léon A. Lhoist, Administrateur, 28, rue Charles Dubois, B-1342 Ottignies-Louvain-La-Neuve,

Monsieur Paul Wolff, Administrateur, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

Monsieur Jean-Pierre Hanin, Administrateur, 98, rue Souveraine, B-1050 Bruxelles,

Monsieur Bastiaan Schreuders, Administrateur, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Benoît Frin, Administrateur, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

H.R.T. REVISION, S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 20 août 2004.

*pour DOLOMIES ET CHAUX*

B. Schreuders

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06253. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070903.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**REALVIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 91.704.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(071316.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**SPORT INDUSTRIES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 60.254.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 16 juillet 2003 que Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a dénoncé par lettre datée du 16 juillet 2004 tout office de domiciliation de ladite société, avec effet au 29 juillet 2004, pour le siège social situé au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Siganture

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02973. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070811.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS MINERAUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 53.179.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06239, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour *PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS MINERAUX*

*Société Anonyme*

B. Schreuders

*Administrateur*

(070888.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**FINANCIERE DE GESTIONS INTERNATIONALES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 35.860.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06216, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour *FINANCIERE DE GESTIONS INTERNATIONALES S.A.*

*Société Anonyme*

B. Schreuders

*Administrateur*

(070893.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS MINERAUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 53.179.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 15 juillet 2004 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Bastiaan Schreuders en remplacement de Monsieur Dirk van Reeth.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Léon A. Lhoist, Administrateur, 28, rue Charles Dubois, B-1342 Ottignies-Louvain-La-Neuve,

Monsieur Paul Wolff, Administrateur, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

Monsieur Jean-Pierre Hanin, Administrateur, 98, rue Souveraine, B-1050 Bruxelles,

Monsieur Bastiaan Schreuders, Administrateur, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Jean-Pierre Berghmans, Administrateur, Président, Hoyeux 1, B-4560 Les Avins-en-Condroz, ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux comptes

H.R.T. REVISION, S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour *PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS MINERAUX*

B. Schreuders

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06241. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070891.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**MONALI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 16.440.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

Signature.

(070876.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**BRITANNY INVESTMENT, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 22.404.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

Signature.

(070884.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**DOLOMIES ET CHAUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 58.523.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06249, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour *DOLOMIES ET CHAUX S.A.*

*Société Anonyme*

B. Schreuders

*Administrateur*

(070901.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**PROLOGIS GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000,-**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.856.

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 13 août 2001*

Il a été décidé que:

Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003.

Le 13 août 2001.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071490.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

---

**SPORT TEAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schiffflange, 33, avenue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 64.302.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 août 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

(070908.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**LUX-JB-IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3446 Dudelange, 22, rue Mathias Cungs.  
R. C. Luxembourg B 102.630.

**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- La société anonyme DAMCO HOLDING S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.527, ici représentée par Monsieur Dan Epps, comptable, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, agissant en sa qualité de mandataire de deux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

- Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 18 août 2004,

2.- La société anonyme LUXEMBOURG BUSINESS CONSULTANTS S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.858, ici représentée par Monsieur Dan Epps, comptable, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, agissant en sa qualité de mandataire de deux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Armand Distave, prénommé,

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 18 août 2004,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, agissant comme dit ci-avant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUX-JB-IMMO S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Dudelange.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion, la location, la promotion, la gérance et la mise en valeur d'immeubles, ainsi que toute opération se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

D'une façon générale, la société pourra faire tous actes, prestations, transactions, entreprises ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

**Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus de faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

La délégation de la gestion journalière de la société à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de juillet à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions de la loi.

### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- La société anonyme DAMCO HOLDING S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.527, cinquante actions . . .	50
2.- La société anonyme LUXEMBOURG BUSINESS CONSULTANTS S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.858, cinquante actions. . . . .	50
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants, agissant comme dit ci-avant, représentant l'entière du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Madame Sophie Siedler, épouse de Monsieur Michel Baschera, employée privée, demeurant à L-4107 Esch-sur-Alzette, 14, rue Emile Eischen.
  - b) Monsieur Jeannot Herzog, gérant de sociétés, demeurant à L-5698 Welfrange, 8, Saangewee.
  - c) Madame Alessandra Marocchi, employée privée, demeurant à L-4383 Ehlerange, 44, Cité op Gewaennchen.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:  
La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.797.
- 4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-3446 Dudelange, 22, rue Mathias Cungs.
- 6.- Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à un directeur.
- 7.- Est nommée administrateur délégué de la société Madame Sophie Siedler, épouse de Monsieur Michel Baschera, prénommée, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2009, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.  
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant, agissant comme dit ci-avant, a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Epps, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 20 août 2004, vol. 358, fol. 10, case 4. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Speller.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 août 2004.

H. Beck.

(072099.3/201/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

**TOITURES LHOE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3870 Schifflange, 143, Cité Paerchen.  
R. C. Luxembourg B 81.163.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 août 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

(070911.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**LAVAUX ASSAINISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4832 Rodange, 468, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 48.310.

*Décision du responsable de la succursale*

Le siège social de la succursale luxembourgeoise est transféré au 468, route de Longwy à L-4832 Rodange.

Luxembourg, le 26 août 2004.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06230. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070918.3/506/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**MARBRIERIE SCHOTT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8235 Mamer, 14, rue de Kehlen.  
R. C. Luxembourg B 74.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04693, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(071004.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**PALAIS DE L'OUTILLAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1839 Luxembourg, 13, rue Joseph Junck.  
R. C. Luxembourg B 42.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04691, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(071014.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**ADVANCED SERVICES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 28.439.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

G. Bernard

*Expert comptable diplômé*

(071322.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

---

**NEYLKA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-4277 Esch-sur-Alzette, 35, rue Général Patton.  
R. C. Luxembourg B 95.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04692, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(071016.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**LAIRA BUSINESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.  
R. C. Luxembourg B 74.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03367, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(071024.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**IMMOBILIERE LE ROYAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets.  
R. C. Luxembourg B 58.229.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

G. Bernard

*Expert comptable diplômé*

(071324.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

---

**SAINTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 49.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06344, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071365.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

---

**PROLOGIS GERMANY II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.101.

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 17 août 2004*

Il a été décidé que:

Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003.

Le 17 août 2004.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071491.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

---

**IMMOBILIERE DE LA ROCADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets.  
R. C. Luxembourg B 59.529.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

G. Bernard

*Expert comptable diplômé*

(071325.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

---

**BRASIL AND INTERNATIONAL SHAREHOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 4.654.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

G. Bernard

*Expert comptable diplômé*

(071329.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

---

**PROLOGIS GERMANY IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.103.

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 17 août 2004*

Il a été décidé que:

Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003.

Le 17 août 2004.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05657. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(071494.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

---

**PLD GERMANY V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.586.

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 17 août 2004*

Il a été décidé que:

Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003.

Le 17 août 2004.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05659. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(071496.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

---

**SADYD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 31.878.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SADYD S.A.  
Société Anonyme Holding  
G. Hornick / C. Schmitz  
Administrateurs

(071338.3/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**COFINGES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3597 Dudelange, 2, rue Antoine Zinnen.  
R. C. Luxembourg B 54.994.

L'an deux mille quatre, le cinq août.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COFINGES S.A., ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 25, rue Notre-Dame, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 54.994, constituée suivant acte reçu en date du 22 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 413 du 26 août 1996 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel Lefevre, ingénieur civil, demeurant à Mamer.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Elio Fratini, employé privé, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement. Les actionnaires déclarent qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle d'actions représentatives du capital social.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Dudelange et fixation de l'adresse de la société à L-3597 Dudelange, 2, rue Antoine Zinnen.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Dudelange, à compter de ce jour et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Dudelange.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-3597 Dudelange, 2, rue Antoine Zinnen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. Lefevre, J.-M. Weber, E. Fratini, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, vol. 144S, fol. 77, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

M. Thyès-Walch.

(071830.3/233/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

**CONENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 53.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05516, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071369.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**EQUIPE CAPITAL MARKET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 89.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05520, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071372.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**CAD GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 25, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 92.788.

L'an deux mille quatre, le cinq août.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAD GROUP S.A., ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 25, rue Notre-Dame, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 92.788, constituée suivant acte reçu en date du 15 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 528 du 15 mai 2003 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel Lefevre, ingénieur civil, demeurant à Mamer.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Elio Fratini, employé privé, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Les actionnaires déclarent qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle d'actions représentatives du capital social.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trois cent dix actions (310) représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'article deux des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet social de prêter pour son compte ou le compte de tiers, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, tous services se rapportant au conseil en gestion et organisation d'entreprises.

Elle peut en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, financières, industrielles ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation de toute manière et notamment acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin exercer toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.»

2) Acceptation de la démission de Madame Patrizia Fratini de son mandat d'administrateur et nomination de Monsieur Elio Fratini en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet social de prêter pour son compte ou le compte de tiers, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, tous services se rapportant au conseil en gestion et organisation d'entreprises.

Elle peut en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, financières, industrielles ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation de toute manière et notamment acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin exercer toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Patrizia Fratini de son mandat d'administrateur, avec effet à compter du 12 juillet 2004 et de lui donner pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Monsieur Elio Fratini, employé privé, demeurant à L-8094 Bertrange, 2, rue de Strassen. Ce dernier terminera le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. Lefevre, J.-M. Weber, E. Fratini, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, vol. 1445, fol. 77, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

*M. Thyes-Walch.*

(071831.3/233/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

**TREULUX II DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE REVISION UND TREUHAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 54.459.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004.

*Signature.*

(071447.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**ATLI, ADVANCED TECHNOLOGY LUXEMBURG INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 55.844.

L'an deux mille quatre, le trois août.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATLI, ADVANCED TECHNOLOGY LUXEMBURG INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 55.844, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 août 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 550 du 28 octobre 1996 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé daté du 2 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 114 du 22 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, demeurant à L-2449 Luxembourg, boulevard Royal.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Karine Devot, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Danièle Maton, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, boulevard Royal.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale a été convoquée par un avis de convocation publié:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 718 du 13 juillet 2004 et numéro 751 du 22 juillet 2004;

- au journal «Luxemburger Wort» en date des 13 et 22 juillet 2004.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Mise en liquidation de la société.
- Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée que sur les deux mille sept cent cinquante (2.750) actions actuellement en circulation et représentant l'intégralité du capital social, quatre (4) sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut délibérer sur l'ordre du jour lui soumis pour défaut du quorum de présence requis.

Qu'une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra donc être convoquée avec le même ordre du jour par des annonces à faire paraître dans les délais prévus par la loi, laquelle régulièrement constituée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

De tout ce qui précède, le notaire instrumentant a dressé le présent procès-verbal.

Fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Bonnier, K. Devot, D. Maton, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 144S, fol. 64, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

M. Thyès-Walch.

(071851.3/233/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

**MATERNE LUXEMBOURG INTERMEDIATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 101.988.

In the year two thousand and four, on the fifth day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

FINANCIERE MATERNE S.A.S., a société par actions simplifiées incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at ZA du Parc du Sans Souci, 330, allée des Hêtres, F-69760 Limonest, France, registered with the Trade and Companies' Register of Lyon under number 477 669 105,

duly represented by its director Mr James Wood, residing at 2 Mount Hermon, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3DQ, Channel Islands,

itself represented by Mrs Flora Chateau, juriste, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey on 5 August 2004.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of MATERNE LUXEMBOURG INTERMEDIATE, S.à r.l. (hereafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 101 988, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 9 July 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to change the name of the Company from MATERNE LUXEMBOURG INTERMEDIATE, S.à r.l. into MATERNE LUXEMBOURG, S.à r.l.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolved to amend article 4 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

«**Art. 4.** The Company will assume the name of MATERNE LUXEMBOURG, S.à r.l.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FINANCIERE MATERNE S.A.S., une société par actions simplifiées, constituée et régie selon les lois de France, ayant son siège social à ZA du Parc du Sans Souci, 330, allée des Hêtres, F-69760 Limonest, France, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 477 669 105,

ici représentée par son directeur M. James Wood, demeurant au 2 Mount Hermon, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3 DQ, Iles Anglo-Normandes,

lui-même représenté par Mme Flora Chateau, juriste demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey le 5 août 2004,

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée MATERNE LUXEMBOURG INTERMEDIATE, S.à r.l., (la «Société») ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 101.988, constituée suivant acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 9 juillet 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de MATERNE LUXEMBOURG INTERMEDIATE, S.à r.l. en MATERNE LUXEMBOURG, S.à r.l.

*Deuxième résolution*

Suite à la première résolution, l'associé unique a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société prend la dénomination de MATERNE LUXEMBOURG, S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Chateau, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, vol. 144S, fol. 76, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

J. Elvinger.

(072173.3/211/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

**HEIR S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg E 455.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Irma Eve Anne Glesener, retraitée, née à Binsfeld, le 3 février 1926, demeurant à L-4303 Esch-sur-Alzette, 4, place des Remparts;

2.- Monsieur Jacques Armand Heinen, kinésithérapeute, né à Rodange, le 4 septembre 1948, demeurant à L-4351 Esch-sur-Alzette, 41, rue A Useldinger.

Lesquels comparants déclarent constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de HEIR S.C.I.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq mille euros (5.000,- EUR), représenté par cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

En cas de refus d'agrément les autres associés sont tenus d'acquiescer eux-mêmes ces parts et ce proportionnellement aux parts dont ils sont propriétaires. Le prix de rachat sera celui de la valeur nette d'inventaire par part.

S'il n'intervient pas d'accord sur la détermination de la valeur nette d'inventaire, cette valeur sera fixée par un expert à désigner par le président du Tribunal.

**Art. 7.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature individuelle du gérant.

**Art. 10.** Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois-quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

**Art. 11.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération du capital*

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les cinquante parts sociales comme suit:

1.- Madame Irma Eve Anne Glesener, prénommée, quarante parts sociales . . . . .	40
2.- Monsieur Jacques Armand Heinen, prénommé, dix parts sociales . . . . .	10
Total: cinquante parts sociales . . . . .	50

Le fonds social de cinq mille euros (EUR 5.000,-) a été mis à disposition de la société.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents euros (EUR 700,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les prédits associés se réunissant en assemblée générale, nomment gérant de la société:

Monsieur Jacques Armand Heinen, kinésithérapeute, né à Rodange, le 4 septembre 1948, demeurant à L-4351 Esch-sur-Alzette, 41, rue A Useldinger.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Le siège de la société est fixé au L-4170 Esch-sur-Alzette, 26, boulevard J. F. Kennedy.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I.E.A. Glesener, J.A. Heinen, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 août 2004, vol. 900, fol. 54, case 7. – Reçu 50 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 août 2004.

F. Kessler.

(072060.3/219/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.